

Dépôt électronique des mémoires de Master 2 – Sciences historiques

Vous êtes **étudiant en Master en Sciences historiques** et vous venez de **soutenir** votre **mémoire** ?

Si vous avez obtenu une **note** égale ou supérieure à **14/20**, vous êtes autorisé à le diffuser en ligne. Voici la démarche à suivre.

Etape 1 : Contrat de diffusion

- Téléchargez et imprimez le **contrat de diffusion** disponible sur le site : **bu.unistra.fr** -> Utilisez nos services -> Déposer des travaux universitaires en ligne : https://bu.unistra.fr/opac/article/deposer-des-travaux-universitaires-en-ligne/services_theses_memoires
- Remplissez, datez et signez le contrat (vous aurez le choix entre 2 types de diffusion : restreinte sur l'intranet universitaire / publique sur Internet)
- Rendez-vous à la **Bibliothèque d'Histoire recherche**, muni du **contrat**, ainsi que du **procès-verbal de soutenance** de votre mémoire fourni par la scolarité.

La bibliothèque se chargera de faire signer le contrat de diffusion par le doyen de la Faculté, et de vous le retransmettre.

Etape 2 : Dépôts des fichiers

- Rendez vous sur le site **ÉCRIN** : <https://ecrin.unistra.fr/> (vous pouvez également y accéder en vous connectant à **ERNEST** et en tapant dans la barre de recherche « Dépôt thèses et mémoires »)
- Cliquez sur : Accéder à la plateforme de dépôt -> Type de document -> Mémoire
- Déposez les 3 fichiers suivants : le **contrat de diffusion** signé par vous-même et le doyen de la Faculté (format PDF), le fichier de votre **mémoire** (format PDF, non protégé), et le fichier contenant le **résumé et les mots-clés** de votre mémoire.

Etape 3 : Mise en ligne

La **Bibliothèque d'Histoire** réceptionne les fichiers déposés et procède aux vérifications techniques. Elle se charge ensuite de l'archivage du mémoire sur le serveur, du signalement dans les catalogues (Sudoc et bu-unistra) et de la mise en ligne sur la plateforme ECRIN.

